

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2019 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, BOUDY-DACHE Sylvette, BARTHÉLÉMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absent : REYNAUD Sabrina excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à LAFONT Sylvette, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

Madame Sylvette BOUDY-DACHE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Rapport CLECT ;
- Éradication des luminaires boules.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget 2019

Avant le vote du budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements prévus au budget 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/ CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire présente le rapport d'évaluation de la CLECT du 28 novembre 2018 relatif aux charges transférées entre l'EPCI et les communes membres suite à la reprise en gestion par la Communauté de Communes des centres de loisirs de Payzac et de Lanouaille, l'abandon du projet de bibliothèque à Salagnac et la décision de mutualisation de la

compétence RGPD (Règlement général sur la protection des données) avec l'ATD 24 (Agence Technique Départementale de la Dordogne).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

3/ Éradication de deux luminaires boules au lotissement

Le SDE 24 (Syndicat d'Énergie de la Dordogne) est chargé de remplacer les luminaires boules par des luminaires LED. Le financement s'établit comme suit pour les 2 luminaires au lotissement :

- **Coût de l'opération** : 2 193.89 € :
 - 987,25 € pris en charge par le SDE 24 ;
 - 482,66 € pris en charge par l'État au titre de la DETR (préfecture) ;
 - 723,98 € reste à charge pour la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

4/ Questions diverses

- **Projet d'achat de l'ancienne boulangerie : grange – four – maison appartenant à Mme Eliane FEUGEADE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite l'achat de la grange et du four.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention, souhaite l'achat de la totalité du lot (grange – four – maison).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour présenter le projet définitif et rechercher toutes les possibilités de subventions et de financement.

- **Accès internet**

Orange n'a pas choisi comme, pourtant prévu, l'alimentation de notre central téléphonique par le câble. En effet, la solution, certainement moins onéreuse, choisie est l'alimentation par voie hertzienne via l'antenne de Chaillac. Un poteau installé près du stade assurera la liaison et permettra d'augmenter fortement le nombre de mégas disponibles pour l'accès à internet.

- **Tarif de l'eau**

Daniel Pichon, délégué au syndicat de l'eau, informe le conseil d'une légère augmentation du tarif de l'eau suite à la fusion des 3 syndicats et à la volonté d'uniformiser les tarifs pour l'ensemble des communes adhérentes : l'abonnement de 120 m³ baisse, passant de 69.00 € à 65.00 €. Le prix des 120 m³ augmente à 158,60 €, soit un total de 304,58 € HT pour 120 m³ (abonnement et eau) au lieu de 298.00 € HT.

- **Chemin**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'achat du chemin rural de traverse de Chavagnac par Monsieur Jérôme PINAUD. Ce chemin étant fréquenté régulièrement, le conseil, à l'unanimité, n'est pas favorable à la vente.

- **Contrôle des bornes incendie**

Le SDIS ne procède plus aux vérifications du débit et de la pression des bornes et des postes à incendie. A charge pour la commune d'effectuer ces opérations. Deux possibilités :

- Soit en faisant appel à un opérateur privé (la Sogedo par exemple).
- Soit par le SDIS après signature d'une convention avec la commune pour un coût de 20.00 € tous les 2 ans par poste et bouche d'incendie.

La Sogedo propose ce contrôle et l'entretien à 100.00 € par poste et par bouche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la 2^{ème} solution et autorise Monsieur le maire à signer la convention adéquate avec le SDIS.

- **FNACA**

Yves LONGUECHAUD précise que la cérémonie de commémoration du 19 mars aura lieu à Saint-Cyr-les-Champagnes à 15h30.

- **Cours utilisation d'internet**

Michel PASCAREL propose d'animer gratuitement des ateliers sur l'utilisation d'internet, salle des associations. Dès que les dates seront déterminées, elles seront communiquées.

- **Salle polyvalente**

En l'absence de Marie-Christine PENAUD, notamment durant ses congés d'été, Sylvette BOUDY-DACHE assurera les états des lieux et remises des clés de la salle polyvalente.

- **Contrôle risque incendie salle polyvalente**

Le contrôle obligatoire a eu lieu et la conformité a été constatée.

- **Poubelles lotissement**

Alain BUISSON suggère de décaler les poubelles du lotissement qui sont en bord de route pour faciliter le croisement des véhicules.

- **Poteaux électriques**

Alain BUISSON signale qu'à Magnac, un poteau électrique penche sur sa grange.

Sylvette BOUDY-DACHE signale qu'à Chavagnac, le poteau électrique fendu en deux lors de la tempête de juillet n'a pas été enlevé.

- **Bulletin d'information et site internet**

Sylvette BOUDY-DACHE informe de la réalisation en cours du bulletin annuel d'informations. Elle conseille de consulter régulièrement le site internet qui est actualisé chaque semaine avec des informations nouvelles, des photos, les évènements, l'agenda...

La séance est levée à 22H30